

CONDITIONS GENERALES PARRAINAGES LINXEA

Article 1 - Présentation de la société organisatrice

LinXea, SAS au capital social de 100 000 euros, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 478 958 762, siégeant 22, avenue de Suffren 75015 Paris, propose un service de parrainages sans obligation d'achat ouverte à tous les clients LinXea sans limite de temps, à l'exception du personnel de LinXea et de leurs familles.

Article 2 - Qui peut participer

Tous les clients LinXea peuvent être parrains.

Ils peuvent parrainer leur famille et leurs amis. Un filleul ne peut être proposé qu'une seule fois. Une personne étant déjà cliente LinXea ne peut pas être proposée comme filleul par l'un de nos clients.

Article 3 - Comment devenir parrain ?

Cette opération de parrainage permet à LinXea d'offrir des points échangeables contre des chèques cadeaux à tous les clients LinXea, dits les parrains, dès lors qu'ils auront indiqué à LinXea les coordonnées d'autre(s) personne(s), dite(s) le(s) filleul(s), qui auront contracté une Assurance Vie, PEP, PEA, FCPI, FIP ou CFD, l'adhésion à un de ces produits LinXea incluant un versement minimum.

Le parrain peut parrainer un nombre illimité de filleuls différents mais il n'est pas possible de parrainer un filleul sur plusieurs produits ; une fois que le filleul a souscrit à un produit, quel qu'il soit, il devient client et ne peut donc plus être parrainé.

Pour devenir parrain, il suffit de remplir le formulaire de parrainage accessible sur le site de l'opération, en indiquant l'email, la civilité, le nom, le prénom, l'adresse, le code postal, la ville et le téléphone du filleul.

A réception des formulaires envoyés par les parrains, LinXea contacte le ou les filleul(s) afin de leur proposer de devenir client LinXea. Les filleuls sont libres de donner la suite qu'ils désirent à cette demande et LinXea ne peut être tenu pour responsable, vis-à-vis du parrain de l'absence de suite.

LinXea proposera aussi périodiquement des offres flash qui consisteront à mettre un ou plusieurs lot(s) en jeu pour quelques mois. Les parrains qui auront apporté le plus de clients (filleuls validés clients par LinXea) sur la période remporteront les lots mis en jeu. Les offres flash se feront sous contrôle d'huissier.

Article 5 – Le système de points et les dotations.

LinXea offre des points aux parrains et aux filleuls pouvant être échangés contre des cadeaux.

Le système de points est le suivant :

- 10 points par formulaire de parrainage rempli et validé par LinXea. La validation par LinXea implique la vérification des coordonnées du filleul et tout formulaire jugé invalide en raison de coordonnées fictives ne sera pas validé. En cas de réclamation d'un filleul pour avoir été sollicité alors qu'il n'en a pas fait la demande, la validation du formulaire et les 10 points seront annulés.
- 500 points pour le parrain pour chaque filleul devenu client LinXea
- 200 points de bienvenue pour le filleul devenu client.

Les parrains ont la possibilité d'échanger leurs points contre des chèques cadeaux KADEOS INFINI et des chèques KADEOS ONLINE valables dans de nombreuses enseignes.

Les chèques Kadéos ont des valeurs faciales variables – il peut être décidé par LinXea de supprimer certaines valeurs faciales de chèques ou d'en rajouter

En cas d'offre flash en cours c'est le nombre de filleuls devenus clients qui déterminera le classement et les gagnants des lots mis en jeu

Aucune compensation en espèces ne pourra être versée au gagnant en échange de son lot.

Les lots mentionnés pourront être gagnés selon la disponibilité des stocks des fournisseurs ; en cas d'indisponibilité, le lot sera remplacé par un article similaire d'une valeur équivalente.

Conditions d'utilisation du chèque Kadeos INFINI : <http://www.ticket-kadeos.fr/Documents/Beneficiaires/Conditions-Acceptation-Ticket-Kadeos-Infini.pdf>

Consultez la FAQ pour l'utilisation de vos chèques : <http://www.ticket-kadeos.fr/Beneficiaires/Pages/FAQ.aspx>

Article 6 - Modalités d'attribution et envoi des lots.

Les chèques KADEOS pourront être expédiés ou utilisables en ligne selon le souhait du client.

Les lots pouvant être mis en jeu sur une période donnée pourront être expédiés au plus tard 8 semaines après la notification par mail de gain du lot

Article 7 – Les opérations Flash.

Ponctuellement pourront être organisées des opérations flash dans le cadre des parrainages. Ces opérations reposeront non pas sur le nombre de points mais sur le nombre de filleuls transformés en clients sur une période donnée.

Le ou les parrains gagnants (nommés aussi parrains stars) seront ceux qui auront inscrits et transformés le plus de filleuls en clients LinXea sur la période qui sera précisée sur le site.

Le ou les parrains gagnants seront annoncés sur le site VIP et via le forum privé ; Ils pourront également être mentionnés sur le site public.

Les offres flash se feront sous contrôle d'huissier.

Article 8 - Informations générales

Tout participant autorise LinXea à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

En cas de force majeure, LinXea se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement du jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à l'opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Les présentes conditions générales sont disponibles sur le site VIP dans la rubrique parrainage.

La validation du formulaire de parrainage entraîne l'adhésion aux présentes conditions générales.